

FÊTE DE LA SCIENCE

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à Participation 2015



Coordination Départementale du Var :
Gulliver
Le Château - BP9 - 83 690 VILLECROZE
Tel : 04 94 67 51 97 Mail : fetedelascience83@voila.fr
Contact : Lénaïc FONDREVELLE





LA FÊTE DE LA SCIENCE C'EST QUOI ?

Pourquoi fêter la science ?

Contribuer à la Fête de la Science, c'est saisir une occasion d'initier et sensibiliser le public à un thème qui vous est cher, susciter le débat et les échanges, valoriser vos savoirs et savoir-faire, promouvoir ou élargir votre activité, intégrer un réseau d'acteurs diversifiés, engager de nouvelles collaborations, rassembler vos équipes autour d'un projet commun et bénéficier d'une communication départementale, régionale et nationale autour d'un événement fédérateur reconnu.

Un rendez-vous annuel incontournable

Organisée pour la 24^e année consécutive, la Fête de la Science se déroulera **du mercredi 7 au dimanche 11 octobre 2015** : cinq jours d'événements gratuits visant à faire découvrir les grandes découvertes et applications des sciences et à favoriser les rencontres avec la communauté scientifique et les entreprises innovantes.

**Vous souhaitez inscrire votre projet et participer à l'événement,
vous avez jusqu'au 28 mai 2015 pour le faire !**

Scientifiques, acteurs culturels, cercles d'amateurs, enseignants, salariés d'entreprises, membres d'associations, bibliothécaires, fablab, acteurs du numérique...

Tous sont invités à participer !

iNova Science et Science au Féminin : 6 départements mobilisés autour de deux programmes régionaux

La recherche conduite dans les laboratoires enrichit les connaissances et se concrétise toujours, à un moment ou à un autre en applications technologiques, industrielles et en usages de la vie quotidienne, c'est-à-dire, en richesse et en emplois pour notre économie. Ainsi, pour promouvoir ce continuum Recherche-Innovation, a été mis en place le label **iNova Science**, mettant en lumière dans la programmation les partenariats et les actions mettant en jeu des binômes chercheurs/entreprises.



Autour de l'objectif interministériel portant sur la **parité femmes / hommes**, diverses actions seront

SCIENCE n. f. (lat. *scientia*, de *scire*, savoir)
◇ En région PACA: se fête au féminin

proposées en 2015, impliquant directement les publics autour d'une enquête visant notamment à briser certains clichés. Votre action (exposition, conférence, rencontre avec les scientifiques, tables rondes, etc.) peut également intégrer ce programme si elle contribue à:

- renforcer la position des femmes exerçant des professions scientifiques et techniques,
- inciter les lycéennes, les étudiantes et jeunes adultes à suivre des cursus de formation initiale et / ou professionnels scientifiques,
- promouvoir l'image des sciences chez les femmes et l'image des femmes dans les sciences.

Des exemples d'action iNova Science et Science au Féminin dans le bilan de la Fête de la Science 2014 dans le Var en téléchargement sur www.gulliverasso.org



RÈGLES DE LABELLISATION ET ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

Pour obtenir le label « Fête de la science » et être intégré à la programmation nationale de l'événement (visibilité sur les supports de communication, presse et audio-visuel, site web national de la Fête de la Science, applications smartphone avec géolocalisation...), un projet doit répondre aux critères suivants :

1- Respect du calendrier

Le projet doit se dérouler **pendant les dates officielles** de la Fête de la science, c'est-à-dire, du **mercredi 7 au dimanche 11 octobre 2015**. Dans quelques cas particuliers, et après accord de la coordination État-Région, quelques opérations structurantes et d'envergure pourront se tenir dans une période élargie.

Selon le calendrier établi, les porteurs de projets s'engagent à transmettre à la coordination les **informations nécessaires à la constitution des programmes** et des différents outils de communication ainsi qu'en aval de la manifestation, **un bilan de l'opération** (nombre de participants, photographies, témoignages, articles presse, tout retour qualitatif ou quantitatif) qui contribuera à la rédaction rapide d'un bilan de la Fête de la Science.

2- Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les **opérations ouvertes gratuitement au public**. Toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de ventes de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

3- La caution scientifique

Chaque porteur de projets doit **garantir la qualité des contenus scientifiques** des manifestations proposées, si nécessaire, en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine.

Lorsque les thèmes traités font l'objet d'une controverse scientifique ou de débats de société (Organismes génétiquement modifiés, clonage, nanomatériaux ou nanotechnologies, bioéthique, réchauffement climatique...) les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information et le cas échéant doivent proposer la tenue de débats contradictoires.

4- Le respect de la charte graphique

Les porteurs de projets s'engagent à **respecter la charte graphique** officielle de la Fête de la science élaborée par le MESR qui doit apparaître sur tout support de communication. La **déclinaison régionale** de cette charte requiert, outre le visuel officiel de la Fête de la Science, le logo du MESR et de la DRRT PACA, celui du Conseil régional et du réseau régional Culture science PACA.

A l'initiative du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **une nouvelle charte graphique nationale sera déployée pour l'édition 2015** de la Fête de la Science.

Cette charte, et tous les éléments déclinés seront mis à disposition des porteurs de projet dans le courant du mois d'avril.

Tous les supports de communication spécifique produits devront, avant diffusion ou impression, être **validés au préalable par la coordination départementale** de la Fête de la Science.

Sur les lieux des manifestations, la signalétique et les éléments officiels de communication (affiches, kakemono, banderoles...) doivent être **affichés et visibles pendant toute la durée de l'événement**. Certains supports seront fournis par la coordination départementale. Les porteurs de projets doivent prévoir une **opération de communication** afin d'informer et d'attirer les publics sur les actions labellisées.

5- La nature inédite ou originale du projet

La Fête de la Science doit être l'occasion d'un **événement inédit**, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit pas à une labellisation : un accueil ou une animation spécifique doit être proposé.

<p>ATTENTION : Le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des opérations.</p>



INSCRIRE UN PROJET

COMMENT PARTICIPER ?

Vous souhaitez participer en mettant à disposition un lieu, des ressources, en vous portant relais de la communication, sponsor d'actions du programme ou en organisant une action ouverte au public ?

Attention : L'inscription se déroulera cette année en 2 temps :

Dès le 1^{er} avril - INTENTION DE PARTICIPATION :

Vous pouvez dès le 1^{er} avril 2015 proposer vos projets en adressant par mail vos intentions de participation. Il s'agit là de proposer vos idées d'avant projets aux coordinateurs départementaux de la Fête de la Science en vue de vous accompagner dans la précision de vos actions : possibilité d'intégrer un village des sciences, d'être mis en synergie avec d'autres porteurs sur des thématiques similaires...

Il n'y a pas de formats imposés, mais vous pouvez cependant indiquer pour spécifier votre projet :

- Le titre du projet
- Le lieu et les dates de déroulement
- Un descriptif (thème, contenu proposé au public, âge/type de public)
- Les partenaires impliqués dans le projet
- Les coordonnées du responsable du projet

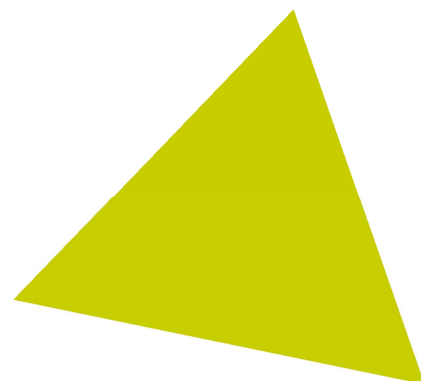
Ces Mails d'intentions seront à adresser au plus vite aux coordinateurs départementaux concernés selon la portée de votre projet. Au plus tôt votre coordinateur départemental est informé de vos projets, au mieux il pourra vous accompagner jusqu'à sa réalisation :

Association Gulliver - Lenaïc Fondrevelle
Le Château BP 9 - 83690 VILLECROZE
Tél./Fax : 04 94 67 51 97
e-mail : fetedelascience83@voila.fr

**Coordinations régionale (Associations Petits Débrouillards PACA) et
départementales (autres départements)**

Bouches-du-Rhône (13) :
Association Les Petits Débrouillards PACA, Mélodie Babé
Avenue de Frais Vallon, Bât A 13013 MARSEILLE
Tél : 04 91 66 12 07 - 06 15 45 30 31
e-mail : y.sanchez@lespetitsdebrouillards.org

Alpes de Haute-Provence (04) :
Centre d'Astronomie Saint Michel l'Observatoire, Olivier Labrevoir
Plateau du Moulin à Vent - 04870 SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
Tel : 0492766969 - Fax : 04 92 76 67 67
e-mail : f.Marquet@centre-astro.fr



Hautes-Alpes (05) :

Gap-Sciences-Animation 05, Eric Gerbaud

Route de Patac - 05 000 GAP

Tél./Fax : 04 92 53 92 70

e-mail : eric@gsa05.fr

Alpes-Maritimes (06) :

Association PERSAN, Pascale Limozin

c/o INRA - 400 route des Chappes - B-P 167 06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Tél. : 06 20 30 02 32 - Fax : 04 92 38 64 01

e-mail : pascale.limozin@persan.asso.fr

Vaucluse (84) :

Café des sciences d'Avignon, Isabelle Huau

14 bd Emile Desfons - 84 000 AVIGNON

Tél : 06 18 62 25 22

e-mail : isahuau@gmail.com

À Partir de fin Avril - INSCRIPTION EN LIGNE :

Nous demanderons cette année aux porteurs de projets souhaitant participer à l'événement de **confirmer leur demande par un formulaire en ligne qui sera publié fin avril**. Le choix de ce nouveau format s'explique par la possibilité des coordinateurs départementaux de pouvoir rassembler et traiter plus efficacement les informations des demandes de participation, et de renforcer l'accompagnement des porteurs dans la construction de leur projet. Votre inscription par ce site permettra, dès la validation de vos informations, d'alimenter une base de données régionale pour la constitution des supports de communication et la publication des actions sur les sites internet de la Fête de la Science (Site national du Ministère) et Culture Science PACA.

Des informations complémentaires et précises vous seront demandées :

- Titre et descriptif, lieu(x), dates et horaires, type de public (scolaires, grand public, age...)
- Information sur la structure porteuse du projet et les partenaires impliqués.
- Une image/photo illustrant l'action ou son thème.

L'adresse et la date d'ouverture du site d'inscription vous seront diffusées avant la dernière semaine de mars. Après ouverture du site fin avril, vous aurez jusqu'au jeudi 28 mai pour inscrire votre projet. Aucune demande d'inscription ne pourra être retenue au delà de cette date.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous associer à une **manifestation d'envergure** regroupant plusieurs porteurs de projet comme par exemple les villages des sciences. Souvent plus attractives pour le public, notamment dans les grands centres urbains, elles permettent de toucher un large public. Pour cela, demandez conseil à votre coordination départementale qui vous informera de l'existence de ces regroupements.

Si vous souhaitez organiser une opération d'envergure, vous devrez vous référer à la charte des villages des sciences et vous engager à faire valider tous les éléments de communication par la coordination régionale.

LA LABELLISATION

Le Comité de Pilotage Régional se réunira le **16 juin 2015** pour statuer sur l'attribution des labels Fête de la Science. Placé sous la responsabilité de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie PACA (MENESR) dans le cadre de la Coordination État-Région pour la CSTI, le Comité de Pilotage est le garant du contenu scientifique des projets proposés à l'occasion de la Fête de la Science.

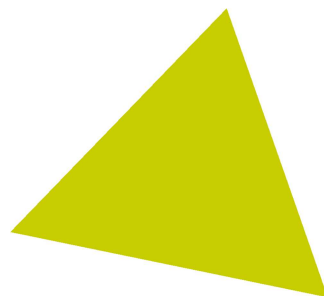
Un projet ne peut être présenté dans le cadre de la Fête de la science que s'il est labellisé par le comité de pilotage régional.

LA COMMUNICATION

Du matériel de communication - programmes départementaux et diverses affiches - sera mis à votre disposition auprès de votre coordination départementale, début septembre.

Votre manifestation figurera sur le site national de la Fête de la science (<http://www.fetedelascience.fr>) et sera relayée en régional sur les sites web de la DRRT (<http://www.drirt-paca.fr/>) et du réseau Culture Science PACA (www.culture-science-paca.org). Elle apparaîtra également sur vos Smartphones grâce au site www.fetedelascience.fr/mobile avec une géolocalisation des événements.

CALENDRIER 2015



Les dates clés de cette édition

- **28 mai** : date limite de soumission des projets pour la labellisation Fête de la science.
- **16 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis.
- **18 juin** : transmission d'une pré-annonce à destination des enseignants.
- **Juillet** : diffusion du dossier de presse régional de la manifestation
- **Début septembre** : mise à disposition des outils de communication.
- **Du 7 au 11 octobre** : Fête de la Science.
- **31 octobre** : date limite de réception du bilan des opérations, de photos et vidéos illustrant les manifestations et des articles presse concernant les manifestations

Pour les aides incitatives

- **28 mai** : date limite de réception des demandes d'aide incitative.
- **Début juillet** : Commission d'attribution des aides incitatives et annonce des aides attribuées.
- **14 novembre**: date limite de réception des dossiers pour le versement des aides incitatives et des bilans.